



**Adresse et siège social :**

Maison des associations du  
14<sup>ème</sup>  
ASSS – AVTM Boîte N° 43  
22 rue DEPARCIEUX  
75014 PARIS



**Courriel :** avtm.asss@gmail.com

**site internet :**

<http://avtm.hautetfort.com/>

**Comment nous aider ?**

- *En nous adressant un chèque par courrier postal (adresse ci-dessus)*
- *Par un moyen plus automatique : voir au verso*

*Quelques coûts annuels :*

- *éducation d'un enfant : 40 euros*
- *nutrition : 100 euros*
- *enfant handicapé : 150 euros*

**Envoi d'un chèque**

*Veillez trouver ci-joint un chèque de                      Euros,*

- *au nom de l'AVTM pour soutenir les projets développés par notre ami Gaston et les ONG ICOD, ASHA BHAVAN CENTRE et RAGDS.*
- *au nom de l'ASSS pour soutenir les projets développés par le Comité SEVA SANGH SAMITI.*
- *les chèques au nom de l'AVTM-ASSS sont affectés aux projets les plus urgents des partenaires indiens de l'AVTM et de l'ASSS.*

Nom, prénom :

Adresse :

Si vous voulez recevoir chaque mois la lettre de Gaston et des informations régulières sur les activités de nos association, merci de nous communiquer votre adresse mail :

.....@.....

*et de nous préciser si vous acceptez de recevoir votre reçu fiscal par mail pour diminuer nos frais généraux (Rayer la mention inutile)*

OUI

NON

## **Autres moyens de faire un don**

### **1/ Don sécurisé par internet**

Connectez-vous sur notre site

<http://avtm.hautetfort.com/>

et suivez les indications en haut de page à droite pour rejoindre notre page sur le site Hello Asso.

### **2/ Virement à notre compte bancaire**

Sur demande, nous vous communiquerons le n° de compte et le n° IBAN.

*L'Association vous enverra un reçu fiscal début 2020 pour les dons de l'année 2019.*

*La loi de finance vous permet d'obtenir une réduction d'impôt de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable (dans ces conditions, un don de 100 euros vous donne droit à une réduction d'impôts de 66 euros et vous revient à 34 euros) et, dans le cadre de l'ISF, de 75% de votre don (la réduction est plafonnée à 50 000 euros).*

### **3/ Achats par internet**

Vos achats par internet peuvent aussi financer l'AVTM : en vous inscrivant sur le site HA Solidaire <https://www.ha-solidaire.com/> lors de commande par internet, le site commerçant reverse un pourcentage de l'achat effectué (en général de 5 à 10 %) à une association choisie par vous sans que cela ne coûte rien à celui qui passe la commande. Vous pouvez ainsi en faire bénéficier l'AVTM (nous pouvons vous envoyer le détail de la procédure sur demande).